

COMMUNIQUE DE PRESSE

**UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
-UBCI-**

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI) informe ses Actionnaires qu'elle a organisé le vendredi 30 juin 2022 une deuxième Assemblée Spéciale, à l'issue de laquelle, a été désigné M. Slim ZEGHAL en qualité d'Administrateur Représentant des Actionnaires Minoritaires, et ce, pour un mandat de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2024.

L'UBCI rappelle que cette deuxième Assemblée Spéciale vient suite à une première qui a eu lieu le 26 avril 2022, mais qui n'a pas réuni le quorum.

Comme le prévoit l'article 28 de la Décision Générale n°23 du Conseil du Marché financier, cette désignation sera soumise à la ratification de l'Assemblée Générale Ordinaire.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.